

# CAMPAGNE ECHOGESTES 2017

*Les bons gestes du plaisancier*



VAL D'AUTHIE

Partenariat technique et financier



Établissement public du Ministère chargé  
du développement durable



# Réduisons la pollution aquatique

Préférez les sacs en tissu lourd plutôt qu'en plastique qui risqueraient de s'envoler et pensez à ramasser vos déchets au port et à les trier.



## Les toilettes marines :

A ne pas utiliser près du rivage sauf si vous disposez de cuve à eau noire. La pollution organique qui en découlerait pourrait favoriser le développement de certaines espèces au détriment d'autres.  
A vidanger aux stations de pompage.



Remplissez avec attention le réservoir de carburant. Le faire de préférence à quai et à l'aide d'outils (entonnoir, feuilles hydrophiles,...) appropriés pour ne pas en répandre dans l'eau.

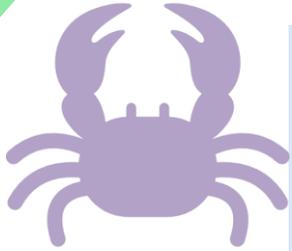
## La vidange :

Faites votre vidange aux emplacements prévus par le port.



Utilisez des produits respectueux de l'environnement dans l'embarcation et notamment pour son entretien (favorisez des produits biodégradables afin d'impacter le moins possible la vie aquatique, préférez un nettoyage mécanique de la coque.

# Oui au bien-être de la faune et de la flore !



## Où entretenir son bateau ?

Utilisez les aires de carénage du port pour l'entretien de votre bateau. Les peintures anti-salissures sont toxiques. Il est important que les eaux souillées durant cette opération soient récupérées et traitées.

## Les activités motorisées bruyantes :

En dehors des zones appropriées à ces activités, cela peut nuire gravement à la faune et à la flore par les nuisances sonores et autres pollutions qui en découlent.



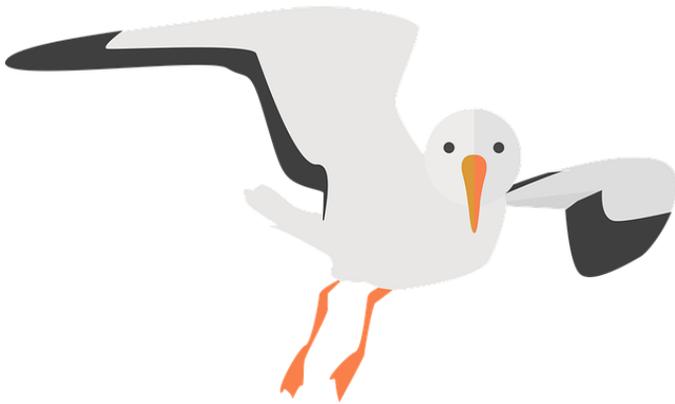
## Bien ouvrir les yeux :

Il est nécessaire de bien évaluer son environnement pour avoir le moins d'impact sur celui-ci. Attention aux zones fragiles comme les zones de nidifications et de reproductions.

## On regarde mais on ne touche pas :

Le simple fait de toucher peut parfois engendrer de grands déséquilibres. Evitez de ramener quoi que se soit du fond marin. Pour la pêche, faire bien attention aux tailles et quantités autorisées car ce sont des ressources fragiles et indispensables de l'écosystème marin.





Ce livret a été réalisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Val d'Authie dans le cadre de la campagne Echogestes 2017, par L. Martinez.

Tel: 03.21.04.05.79

Fax: 03.21.04.12.78

E-mail: [contact@cpie-authie.org](mailto:contact@cpie-authie.org)

Site: [www.cpie-authie.org](http://www.cpie-authie.org)

Outils conçus grâce aux informations du livret : les éco-gestes du plaisancier, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, 2008.

